

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE D'EYGUIERES du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019

Par arrêté n°10/19 du 25 septembre 2019, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyguières.

Cette procédure doit permettre de procéder à une réflexion globale concernant l'aménagement de la zone au droit du Chemin des Pins, rectifier des erreurs matérielles et préciser certains éléments du règlement.

A cet effet, **Monsieur Joannes PARRACONE**, Licence de sciences économiques - Conservateur des Hypothèques à la direction des services fiscaux du Vaucluse, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision N° E19000138/13 du 24 septembre 2019.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 18 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus, soit 32 jours.

Le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Eyguières, est composé des pièces suivantes :

- Le projet complet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (Notice de présentation, Règlement, Plans de zonage, OAP)
- Les pièces administratives
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- Deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable en Mairie d'EYGUIERES, Service Urbanisme, 1 Rue du Couvent, 13430 EYGUIERES, **et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais**, 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 SALON DE PROVENCE, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-1-PLU-Eyguieres>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

modification-1-PLU-Eyguieres@mail.registre-numerique.fr

Il sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la Commune d'Eyguières aux adresses suivantes :

<https://www.agglom-pole-provence.fr/> ; <http://www.eyguieres.info>

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

- En Mairie d'Eyguières :

Le vendredi 18 octobre 2019, de 08h30 à 12h00,

Le mardi 05 novembre 2019, de 08h30 à 12h00,

Le lundi 18 novembre 2019, de 13h30 à 17h00.

- A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

Le jeudi 24 octobre 2019, de 13h30 à 17h00,

Le mercredi 13 novembre 2019, de 08h30 à 12h00,

Le Service Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.60 /mail : karine.triepcapdeville@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public en Mairie d'Eyguières et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais. Elles pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes : Mairie d'Eyguières, 1 Rue du Couvent, 13430 EYGUIERES et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais, 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 SALON DE PROVENCE.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie d'Eyguières, à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites internet :

<https://www.agglomole-provence.fr/> et <http://www.eyguieres.info>

ainsi que sur le registre numérique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°1 du PLU d'Eyguières sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la Commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

**Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais**

Nicolas ISNARD